Rapport d'activités 2005 Activity report 2005



Association Européenne des Institutions de protection sociale Paritaires European Association of Paritarian Institutions of social protection









JACQUES BROSSARD, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION. (COLLÈGE EMPLOYEUR) AEIP 2005-2007 (EMPLOYER)



n 2005, l'Association européenne des institutions de protection sociale paritaires (AEIP) rassemble 11 membres associés dont 7 fédérations nationales interprofessionnelles majeures dans le domaine des régimes de retraites coordonnés, des fonds de pension, de l'assurance maladie, de la prévoyance et des congés payés.

Elle compte aussi 5 observateurs paritaires et 6 correspondants intéressés par le paritarisme.

Le premier objectif de l'AEIP est la reconnaissance des institutions paritaires comme instruments efficaces pour la gestion des accords de protection sociale d'entreprises, de branches ou nationaux.

Le deuxième objectif de l'AEIP est la promotion du paritarisme à l'échelle européenne comme instrument d'une Europe non seulement économique et financière, mais également sociale à partir des bonnes réalisations qui fonctionnent concrètement.



n 2005, the European Association of Paritarian Institutions of Social Protection (AEIP) was comprised of 11 associate members, 7 of them major national inter-professional federations in the area of coordinated retirement schemes, pension funds, health insurance, providence and paid leave.

It also includes 5 paritarian observers and 6 correspondents interested in paritarism.

The primary objective of AEIP is the recognition of the paritarian institutions as effective instruments for managing the social protection agreements of undertakings, and sectoral and national agreements.

The second objective of AEIP is the promotion of paritarism at European level as an instrument of a Europe that is not only economic and financial, but also social, based on best practices that work in concrete terms.

Informations générales

General Information

Objectifs

L'Association européenne des institutions de protection sociale paritaires (AEIP) a été fondée en 1996 comme association internationale de droit belge à but non lucratif. Ses objectifs sont les suivants :

- promotion de la gestion paritaire au sein des institutions de protection sociale;
- représentation de ses membres au niveau européen et des organisations accréditées;
- suivi de la législation de l'Union européenne et des sujets pertinents;
- défense des intérêts de ses membres au niveau européen;
- promotion de la coopération entre les membres.

Objectives

AEIP, the European Association of Paritarian Institutions of Social Protection was founded in 1996 as an International not-for-profit Association under Belgian Law. The objectives are the following:

- Promotion of paritarian management within social protection institutions;
- Representation of members at European Union level and accredited organisations;
- Monitoring of European Union legislation and follow-up of relevant subjects;
- Defence of the AEIP members' interests at European level;
- Promotion of cooperation between members.

PRÉAMBULE - OBJECTIES DE L'AFIP



e rapport d'activités de l'AEIP adopté par le conseil d'administration et l'assemblée générale représente la synthèse des activités de l'AEIP et des projets menés à bien en 2005.

En 2005, l'AEIP compte 11 membres associés, 5 observateurs et 6 correspondants issus de 16 États membres européens et de la Suisse. L'association est active dans le domaine des régimes de retraite coordonnés, des fonds de pensions, de la santé et de la prévoyance (couvrant les risques d'incapacité, d'invalidité et de décès) et des régimes de congés payés.

L'AEIP est chargée de promouvoir la gestion paritaire des institutions de protection sociale. Ces institutions paritaires sont gérées par des représentants des employeurs et des travailleurs salariés. Cette gestion équilibrée mise en pratique par les institutions représentées au sein de l'AEIP, garantit tout autant une efficacité économique que la promotion de la justice sociale et du bien-être.

L'AEIP est un acteur actif et reconnu représentatif au niveau européen qui défend les intérêts de ses membres, à travers des positions communes et lors de conférences, séminaires et réunions avec les responsables de l'Union européenne.

Les valeurs de l'AEIP sont la solidarité et la transparence, valeurs appliquées dans les instances de l'AEIP. L'objectif à long terme de l'AEIP consiste en la reconnaissance de l'Institution paritaire européenne de protection sociale, dans le but de permettre la négociation et la gestion conjointe d'accords collectifs transfrontaliers portant sur les pensions, la santé, la prévoyance et les régimes de congés payés dans le cadre des entreprises multinationales, des branches professionnelles ou de territoires déterminés.

FOREWORD - OBJECTIVES OF AFIP



he AEIP activity report adopted by the Management Board and the General Assembly is a summary of the AEIP activities and projects carried out in 2005.

In 2005, AEIP comprised 11 associate members, 5 observers and 6 correspondents from 16 European Member States and Switzerland. The association is active in the field of coordinated retirement schemes, pension funds, health and provident benefits (covering against risks of occupational injury, disability and death) and paid holiday schemes.

AEIP promotes paritarian management of social protection institutions. Paritarian institutions are administered by representatives of the employers and salaried workers. Such a balanced management put into practice by the institutions represented at AEIP, guarantees at the same time economic efficiency and promotes social justice and welfare.

AEIP is an active and well recognised representative stakeholder at European level and defends the interests of its members by means of common positions, conferences, seminars and meetings with European Union officials.

The values of AEIP are solidarity and transparency, values that are reflected throughout the AEIP bodies.
The long - term objective of AEIP is the recognition of the European Paritarian Institution of Social Protection in order to enable negotiation and joint management of cross-border collective agreements on pensions, health, provident benefits and paid holiday schemes in the field of multinational companies, professional sectors or determined territories.





RÉSUMÉ DES ÉVOLUTIONS DE L'AEIP



n 2005, conformément au principe de l'alternance de la présidence tous les deux ans, celle-ci est passée de l'Italie avec Sergio Corbello, représentant des employeurs et président d'Assoprevidenza, à la France

avec Bernard Devy, représentant des salariés et président de l'ARRCO.

En 2005, l'AEIP a accueilli les observateurs suivants :

- Commissionne Nazionale paritetica per le Casse Edili (CNCE), Italie.
- Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA), Suisse.

L'année 2005 a représenté une année cruciale pour l'AEIP, car son document de réflexion sur la « Solidarité et les institutions de protection sociale » a obtenu un important succès, ce qui a permis à l'AEIP d'être reconnue comme un interlocuteur de premier ordre dans les discussions portant sur le « modèle social européen ».

En outre, ses travaux sur « La signification de la législation nationale sociale et du travail dans la directive IORP » (directive sur les activités et la surveillance des Institutions de retraite professionnelle – IORP) en coopération avec le Pr. Yves Stevens de la KU Leuven ont été remarqués et seront publiés au début de l'été 2006, à la suite des sessions de travail organisées avec les membres de l'AEIP, le Comité européen des contrôleurs de l'assurance et des retraites professionnelles (CEIOPS) et la Commission européenne.

Un autre important projet a été lancé pour 2006 sur la « Gouvernance des régimes de protection sociale ».

Enfin, après les conférences portant sur la « Protection sociale organisée sur une base régionale » à Bolzano en 2004 et surtout à Barcelone en 2005, l'AEIP a pris la décision de créer une Task Force sur ce thème. L'objectif de cette Task Force consiste à créer un réseau européen dans ce domaine et à partager les informations et les expériences des différents acteurs.

SUMMARY OF AEIP EVOLUTION



n 2005, according to the two years rotation principle, the presidency of AEIP passed from Italy and Sergio Corbello, a representative of the employers and Chairman of Assoprevidenza, to France and Bernard Devy, a representative

of the employees and Chairman of ARRCO.

In 2005, AEIP welcomed the accession of following observers:

- Commissionne Nazionale paritetica per le Casse Edili (CNCE), Italy
- Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA), Switzerland

2005 has been a crucial year for AEIP, since it presented with great success its paper on "Solidarity and Social Protection Institutions" and thus has been recognised as a major interlocutor in the area of the discussions around the so-called "European Social Model".

Furthermore, the works on the project "The meaning of national social and labour law in the IORP" (Directive on the Activities and Supervision of Institutions for Occupational Retirement Provision) in cooperation with Prof. Yves Stevens from the KU Leuven have been brought forward and will be published before Summer 2006 following some working sessions in particular with AEIP members, CEIOPS and the European Commission.

Another important project that has been launched in 2006 is "Governance of Social Protection Schemes".

Following its conferences on "Territorial Social Protection" in Bolzano in 2004 and especially in Barcelona in 2005, AEIP has decided to establish a task force on "Territorial Social Protection". The objective of this Task Force is to create a European network in this area and share information and experience with the different stakeholders.

RÉSUMÉ DES ÉVOLUTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

En 2005, le Luxembourg et le Royaume-Uni se sont succédé à la présidence de l'Union européenne. Cette année a été marquée par le rejet de la Constitution européenne à la suite des réferendums français et néerlandais, ce qui a abouti à un important débat sur l'avenir de l'Europe lancé par la présidence du Royaume-Uni.

A la fin de la présidence du Royaume-Uni, en décembre 2005, le Conseil est finalement parvenu à un accord sur les perspectives financières 2007-2013, accord auquel il n'était pas parvenu précédemment en juin lors de la présidence luxembourgeoise.

La stratégie de Lisbonne a été relancée et recentrée sur la croissance et l'emploi, avec comme élément clé le développement durable. Les objectifs du développement durable établis par le Conseil en juin sont la protection de l'environnement, l'équité sociale et la cohésion, la prospérité économique et la nécessité d'assumer les responsabilités internationales. Parmi les principes moteurs de ce développement, on comptera la solidarité intra- et intergénérationnelle et la participation des citoyens, des entreprises et des partenaires sociaux, principes au cœur des activités de l'AEIP.

En avril 2005, la Bulgarie et la Roumanie ont signé les accords d'adhésion et rejoindront probablement l'Union européenne en 2007. La Macédoine a obtenu le statut de pays candidat à l'adhésion.

L'Union européenne a entamé les négociations d'adhésion avec la Croatie et la Turquie en octobre 2005, après de longues discussions.

PROJETS DE L'UNION EUROPÉENNE EN RAPPORT AVEC L'AEIP

Les discussions sur la proposition de directive sur les services dans le marché intérieur se sont poursuivies. Le rapport du Parlement européen a été adopté au sein de la commission du Marché intérieur et de la protection des consommateurs du 22 novembre 2005. La première lecture a eu lieu en février 2006.

En corrélation avec ces discussions, la Commission européenne mène d'importants travaux sur les « services sociaux d'intérêt général ».

En mars 2005, la Commission a publié un livre vert intitulé « Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations ».

SUMMARY OF EUROPEAN UNION'S DEVELOPMENTS

In 2005, Luxemburg and the United Kingdom held the European Union's presidency. This year marked the rejection of the European Constitution by the French and Dutch referenda which led to a major debate on the Future of Europe launched by the United Kingdom's Presidency.

At the end of the United Kingdom's Presidency, in December 2005, the Council finally reached an agreement on the Financial Perspectives for the year 2007 until 2013 which had not been achieved earlier in June during the Luxemburg Presidency.

The Lisbon Strategy has been re-launched and refocused on growth and employment, the key element being sustainable development. The objectives of sustainable development set by the Council in June are environmental protection, social equity and cohesion, economic prosperity and meeting international responsibilities. Amongst others, the guiding principles of this development will be solidarity within and between generations and the involvement of citizens, business and social partners, principles that are at the core of AEIP's activities.

In April 2005, Bulgaria and Romania signed their accession agreements and will be joining the European Union probably in 2007. Macedonia now has the status of a candidate for accession.

The European Union started negotiation with Croatia and Turkey in October 2005, after long discussions.

AFIP RFI FVANT FUROPFAN UNION'S PROJECTS

The discussions on the proposal of a directive on services in the internal market continued. The report of the European Parliament has been adopted in the Committee of Internal Market and Consumer Protection on November 22, 2005. The first reading took place in February 2006.

Linked to these discussions were the European Commissions' works on "Social Services of General Interest".

The Commission published a green paper entitled "Faced with demographic change, a new solidarity between the generations" in March 2005.

A communication has been published at the end of December 2005 on "Working together, working better: a new framework for the open coordination of social protection and inclusion policies in the European Union". The works on the streamlining of the Open Method of Coordination have been brought forward.

Fin décembre 2005, une communication intitulée « Travailler ensemble, travailler mieux : un nouveau cadre pour la coordination ouverte des politiques de protection sociale et d'inclusion dans l'Union européenne » a été publiée. Les travaux portant sur la rationalisation de la méthode ouverte de coordination ont été mis en avant.

En mai 2005, la direction générale du Marché intérieur a publié un livre vert sur la « Politique des services financiers de 2005 à 2010 » et un livre vert sur la « Gestion des actifs » en juillet 2005.

Pour le 23 septembre 2005, les États membres étaient censés avoir transposé la directive IORP dans leur législation nationale. Cependant, seuls quelques-uns parmi les 25 États membres l'avaient effectivement transposée à la fin de l'année.

En octobre 2005, la Commission européenne a proposé une directive portant sur l'« amélioration de la portabilité des droits à pension complémentaire ».

Un important projet de l'Union européenne a été lancé sous le concept de « mieux légiférer ». Günther Verheugen, commissaire chargé de l'Entreprise et de l'Industrie, a proposé d'abroger, de codifier, de remanier ou de modifier au cours des trois prochaines années les législations de base ainsi que les actes juridiques y afférents. Parmi ces actes juridiques, on retrouve également le statut de la mutualité européenne, un projet que l'AEIP suit depuis sa création et qui permettrait de reconnaître le rôle important joué par les mutuelles dans l'économie sociale. Ainsi, l'AEIP suit avec attention le projet de règlement relatif à la mutuelle européenne et qui pourrait avoir des conséquences sur les institutions paritaires.

The Directorate-General Internal Market published a green paper on "Financial Services Policy 2005 to 2010" in May 2005 and a green paper on "Asset Management" in July 2005.

On September 23, 2005, the Member States were supposed to have transposed the IORP Directive. But only some of the 25 Member States had transposed the Directive into national law at the end of the year.

In October 2005, the European Commission proposed a Directive on "Improving the portability of supplementary pension rights".

An important project of the European Union can be summarised under the concept of "Better Law making". Günther Verheugen, Commissioner for Enterprise and Industry, proposed to repeal, codify, recast or modify on basic legislations and related legal acts in the next three years. Among these legal acts is also the statute of the European Mutual Society, a project that AEIP has followed up since its creation and which would recognise the important role of mutual insurance undertakings within social economy. In this respect, AEIP follows with attention the project of rules related to European Mutual Society and which might have consequences on the Paritarian institutions.



L'année a été marquée par les débats sur la directive Services, sur la transposition de la directive relative aux institutions de retraite professionnelle (IORP) et sur les projets en matière de portabilité des droits à pensions complémentaires.

En outre, l'AEIP a lancé ses études sur la solidarité, le droit social et le droit du travail national, la coopération transfrontalière en matière de santé et la gouvernance des systèmes de protection sociale. Par ses Task Forces, l'AEIP a aussi manifesté sa capacité à explorer de nouveaux champs d'action.

The year was marked by debates on the Services Directive, on the transposition of the directive on the activities of institutions for occupational retirement provision (IORP) and on the plans concerning the portability of supplementary pension rights.

In addition, AEIP has started its studies on solidarity, national social and labour legislation, cross-border cooperation in health and the governance of the social protection systems. Through its Task Forces, AEIP has also demonstrated its ability to explore new fields of action.

PENSIONS ET RÉGIMES DE RETRAITE



uite au succès de la publication du premier rapport sur « La signification de la législation nationale sociale et du travail dans la directive IORP », préparé par la KU Leuven en coopération avec les commissions 1 et 2 de l'AEIP

traitant des régimes de retraite coordonnés et des fonds de pension, l'AEIP a pris la décision de poursuivre ses travaux en la matière. Après avoir organisé plusieurs rencontres avec des représentants de la Commission européenne issus de la direction générale du Marché intérieur, de la direction générale de l'Emploi, des Affaires sociales et Egalité des Chances et du Comité européen des contrôleurs de l'assurance et des retraites professionnelles (CEIOPS), l'AEIP et la KU Leuven ont travaillé sur une matrice légale afin de déterminer les dénominateurs communs de la législation nationale sociale et du travail de six pays européens : la Belgique, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas. Ce projet a pour but d'établir un tableau comparatif des différentes matrices des États membres, dans le but d'une part d'éviter le dumping en matière de législation sociale et du travail et d'autre part de protéger les droits des consommateurs. Les dénominateurs communs des législations nationales sociales et du travail des différents pays seront déterminés et les différences seront soulignées. Les résultats se présenteront sous la forme d'une sorte de « serpent social européen ». Le projet vise à apporter un soutien à la Commission Européenne et aux États membres dans leurs travaux de transposition ; il sera finalisé au début de l'été 2006.

Portabilité des pensions

Pendant la phase de préparation de la directive sur la portabilité lancée par la Commission européenne, l'AEIP a montré son expertise grâce à l'impact financier que la portabilité

PENSIONS AND RETIREMENT SCHEMES



ollowing the success of the publication of the first report on "The meaning of national social and labour law in the IORP Directive", prepared by the KU Leuven in cooperation with the AEIP's Commission 1

and 2 on coordinated retirement schemes and pension funds, AEIP has decided to continue these works. After several meetings with European Commission' officials from Directorate-General Internal Market and Directorate-General Employment, Social Affairs and Equal Opportunities and the European Committee of Insurance and Occupational Pensions Supervisors (CEIOPS), AEIP and the KU Leuven are currently working out a legal matrix in order to determine the common denominators of national social and labour law in six European countries: Belgium, Finland, France, Germany, Italy and the Netherlands. The objective of the project is to produce a comparative table of the different matrices of the members in order to avoid social and labour law dumping on the one hand and on the other hand to protect the rights of the consumers. Common denominators of what national social and labour law is in the different countries will be determined and differences will be shown. The result will be a sort of "European Social snake". The project aims at supporting the European Commission and the Member States regarding implementation works and will be finalised beginning of summer 2006.

Portability of pensions

In the preparation phase of the Directive on portability launched by the European Commission, AEIP gave its expertise on the financial impact that portability of pension rights may have on its member organisations active in the area of pensions.

Directive sur les services

L'année 2005 a été particulièrement marquée par ce projet de directive. L'AEIP a accueilli favorablement le rapport de Mme Evelyne Gebhardt, adopté par le Parlement européen en novembre 2005 qui exclut les articles 24 et 25 concernant les dispositions spécifiques relatives au détachement des travailleurs dans la proposition originale de directive de la Commission. L'AEIP reconnaît en outre que le texte accepté accorde la priorité à la directive 96/71/CE sur le détachement des travailleurs et à la législation du travail tout en tenant compte de la directive sur les services en cas de conflit avec cette législation (article 3). La première lecture de la directive et le compromis définitif adopté par le Parlement Européen se sont révélés en tout point en accord avec la position commune de l'AEIP adoptée à partir de son étude d'impact dans le secteur de la construction.

Directive on services

The draft directive on services was particularly discussed in 2005. AEIP welcomed that the report of the rapporteur of the European Parliament, Evelyne Gebhardt, adopted in November 2005, excluded Articles 24 and 25 regarding specific provisions on the posting of workers out of the Commission's original Directive proposal. AEIP further welcomed that the accepted text granted priority to the Directive 96/71/EC on the posting of workers and to labour law with regard to the services directive in case of a conflict with the latter (Article 3). The first reading of the directive and the final compromise adopted by the European Parliament have been completely in line with the common position of AEIP and its impact study in the construction sector.

des droits à pension pourrait avoir sur ses organisations membres actives dans le domaine des pensions.

À la suite des discussions avec la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois (FETBB) et la Fédération de l'industrie européenne de la construction (FIEC), l'AEIP a été conviée à participer à une étude en collaboration avec les partenaires sociaux du secteur de la construction portant sur la portabilité des droits à pension. C'est la première fois que l'AEIP participe directement à un important projet des partenaires sociaux européens. L'objectif de ce projet consiste à étudier les problèmes particuliers liés à la portabilité des droits à retraite professionnelle dans le secteur de la construction, plus particulièrement en se basant sur les régimes actuels de retraite professionnelle existant dans tous les États membres dans le secteur de la construction.

Cette étude doit fournir un aperçu des problèmes liés à la mobilité transfrontalière et aux retraites professionnelles au niveau européen. D'après les partenaires du projet, le secteur de la construction représente un exemple concret des problèmes liés aux droits à retraite professionnelle.

Ce projet commencera dans le courant de l'année 2006.

L'AEIP a organisé une audition avec un représentant de la direction générale de l'Emploi, des Affaires sociales et Egalité des Chances sur la proposition de directive sur la Portabilité. Au-delà de ce projet dans le secteur de la construction, l'AEIP préparera en 2006 une position commune générale de tous ses membres actifs dans le domaine des retraites professionnelles sur ce sujet.

Forum des pensions de la Commission européenne

Le Forum des pensions de la Commission européenne, créé en 2001 et regroupant des représentants de la Commission européenne, des États membres et d'autres acteurs concernés, s'est réuni à deux reprises en 2005. Bruno Gabellieri, secrétaire général de l'AEIP, représente l'association au sein de ce forum.

Lors de ces sessions, les points suivants ont été présentés et discutés :

- les travaux sur la directive Portabilité ;
- la situation actuelle de la préparation d'un rapport sur l'application de la directive 1998/49/CE relative à la sauvegarde des droits à pension complémentaire des travailleurs salariés et non salariés qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté;
- la protection des droits à pension complémentaire des salariés en cas de non-solvabilité de l'entreprise ;
- la situation actuelle de la méthode ouverte de coordination en matière de pensions ;
- la transposition de la directive IORP ;
- la communication sur la responsabilité sociale des entreprises et son implication pour les retraites complémentaires ;

Following discussions with the European Federation of Building and Woodworkers (EFBWW) and the European Federation of the European Building Industry (FIEC), AEIP was requested to participate in a study about the portability of pension rights together with the Social Partners in the area of the construction sector. This is the first time that AEIP will participate directly in a major project of the European Social Partners. The objective of the project is to assess the specific problems of the portability of occupational pension rights in the construction sector; in particular on the basis of the actual occupational pension schemes as they exist in the construction sector of all Member States.

The study is supposed to give an overview of the problems related to cross border mobility and occupational pensions at European level. According to the partners of the project, the construction sector forms a clear example of problems related to Occupational Pension Rights.

This project will start in the course of 2006.

AEIP organised a hearing with a representative of Directorate-General Employment, Social Affairs and Equal Opportunities on the proposal Directive on "Portability". Besides the project in the construction sector, AEIP will prepare a general common position on that item of all its members active in the area of occupational pensions in 2006.

Pension Forum of the European Commission

The Pension Forum of the European Commission, set up in 2001 and comprising representatives of the European Commission, Member States and stakeholders, met twice in 2005.

Bruno Gabellieri, the secretary general of AEIP, represents AEIP in this forum.

In the meetings, the following issues have been presented and discussed:

- the works on the Portability Directive,
- state of play in the preparation of a report on the application of Directive 1998/49/EC on safeguarding the supplementary pension rights of employed and self-employed persons moving within the Community,
- protection of supplementary pension entitlements of employees in the case of insolvency of the undertaking,
- state of play of the Open Method of Coordination in the field of pensions,
- implementation of the IORP Directive,
- communication on Corporate Social Responsibility and its implication for supplementary pension provision,
- SPC (Social Protection Committee) study on privately managed pension provision,



Forum des pensions du parlement européen

Le Forum des pensions du Parlement européen a été lancé en 2003. Après les élections du Parlement européen en 2004, les travaux de ce forum ont repris en 2005. Sibylle Reichert, représentante permanente de l'AEIP, a participé aux trois réunions de ce forum organisées sur les sujets suivants :

- l'introduction des différents systèmes de retraite à travers toute l'Union européenne;
- la mise en œuvre de la directive IORP;
- la création d'un 26° régime paneuropéen de retraite professionnelle.

Pension Forum of European Parliament

The Pension Forum of the European Parliament was launched in 2003. After the elections to the European Parliament in 2004, the works were taken up again in 2005. Sibylle Reichert, Permanent Representative of AEIP, participated in all the three meetings organised on the following subjects:

- introduction of different pension systems throughout the European Union,
- implementation of the IORP Directive,
- the creation of a 26th regime for Pan European Pension Provision.

- l'étude du Comité de la protection sociale (CPS) sur les retraites gérées de manière privée ;
- les discussions à propos des problèmes de terminologie avec l'utilisation de la structure actuelle en piliers dans le domaine des retraites ;
- la création du groupe de travail du Forum des pensions destiné à rassembler des informations sur les retraites complémentaires et la fourniture d'informations sur ses travaux ;
- le point sur les activités de la Commission européenne sur la taxation ;
- les statistiques de l'OCDE sur les pensions et le projet Union européenne-OCDE sur la retraite par capitalisation, la couverture des travailleurs et les allocations ;
- l'échange d'informations.

La coopération avec l'EFRP

L'AEIP a renforcé ses contacts avec l'European Federation for Retirement Provision (EFRP), en organisant plusieurs rencontres. Ces deux organisations ayant certains membres en commun, la coopération entre elles pourrait créer des synergies et permettre de progresser davantage sur des objectifs communs au niveau européen. Cette coopération se poursuivra en 2006.

LES ACTIVITÉS DE L'AEIP DANS LE DOMAINE DES ASSURANCES ET DES SERVICES FINANCIERS

Depuis le mois de janvier 2005, les normes comptables internationales (*International Accounting Standards, IAS*), doivent être appliquées par toutes les sociétés cotées de l'Union européenne. Même si l'AEIP n'est pas directement concernée par ce thème, elle a décidé de mettre sur pied un groupe de travail sur les normes IAS, afin de renforcer ses connaissances, en particulier sur l'impact des normes IAS 19 et 39 sur les fonds de pension et les institutions de prévoyance. Grâce à ce groupe de travail, l'AEIP désire sensibiliser davantage ses membres à ce thème et échanger des informations.

Une version simplifiée de la norme IAS 39, qui concerne l'évaluation des actifs et des passifs à leur juste valeur a été adoptée en 2004. Après de longues négociations entre l'*International Accounting Standards Board* et les institutions financières européennes, un amendement à la norme IAS 39 a été accepté. Son adoption se fera avec effet rétroactif, ce qui permettra aux sociétés d'appliquer cette norme dès 2005. Cette norme amendée a été approuvée en novembre 2005.

Gestion des actifs

L'AEIP a pris part aux discussions sur le livre vert sur la gestion des actifs publié en juin 2005. La représentante permanente

- discussions on terminology problems arising with the use of the current pillar structure for pension provision,
- setting-up of and information about the working group of the Pensions Forum on gathering information on supplementary pension provision,
- update on European Commission's activities on taxation,
- OECD pension statistics and European Union-OECD Project on funded pension worker's coverage and benefits,
- mutual exchange of information.

Strengthening cooperation with EFRP

AEIP strengthened its contacts with the EFRP (European Federation for Retirement Provision) through several meetings. Having some members in common, cooperation between the two organisations would create synergies and allow progress on common objectives at European level. This cooperation will continue in 2006.

AEIP ACTIVITIES IN INSURANCE AND FINANCIAL SERVICES

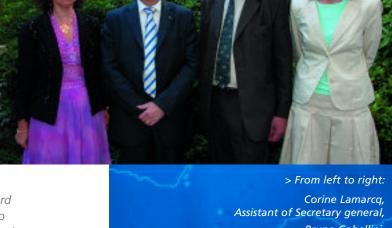
Since January 2005, the International Accounting Standards (IAS) are applicable to listed companies in the European Union. Even if AEIP is not directly concerned about this issue, it has decided to create a working group on IAS Standards in order to deepen its knowledge about the impact (especially IAS 19 and 39) on pension funds and provident societies. With this working group, AEIP wants to raise awareness amongst its members on the issue and share information.

A simplified version of IAS 39 which is about the measurement of assets and liabilities at fair value was adopted in 2004. After long negotiations between the International Accounting Standards Board and European financial institutions, an amendment to IAS 39 has been approved. Its adoption will be retroactive and thus, companies will be able to apply this standard as of 2005. The amended standard was endorsed in November 2005.

Asset Management

AEIP has participated in the discussions on the asset management green paper that has been published in June 2005. The permanent representative of AEIP participated in the hearing on the green book that took place in October 2005. Asset Management being a very important part of the pension fund industry, AEIP stresses the social aspect and long term investment strategies of pension funds and insurance undertakings based on collective bargaining against a mere investment point of view approach. Another important point for AEIP is the maintenance





Réassurance et Solvabilité II

La directive sur la réassurance a été adoptée à la suite de la première lecture au Parlement européen en juin 2005. Cette directive établit la surveillance des réassureurs en se basant sur le principe du pays d'origine, ce qui permet aux réassureurs d'exercer leurs activités dans toute l'Europe. En octobre, le Conseil a approuvé la résolution du Parlement portant sur la directive et cette dernière a été publiée au Journal officiel en décembre 2005. Depuis le commencement de ses travaux sur la directive sur la réassurance, l'AEIP a apporté sa contribution et fait bénéficier de son expertise, en demandant que l'on tienne compte des spécificités des entreprises d'assurance se basant sur les conventions collectives.

Dès le début du projet sur la « Solvabilité II », l'AEIP était en accord avec les objectifs envisagés par la Commission européenne, à savoir protéger les assurés et les bénéficiaires. Il s'agit également de l'objectif visé par ses membres.

L'AEIP veut un équilibre acceptable entre la qualité d'un futur système de solvabilité et son coût, afin de ne pas augmenter mécaniquement les coûts des régimes complémentaires de protection sociale en exigeant trop de capitaux.

En outre, l'AEIP contribuera aux réflexions de la Commission concernant l'application des règles de solvabilité II aux fonds de pension. A cet égard, l'AEIP est favorable à la prise en compte des spécificités des fonds de pension et notamment à leur stratégie d'investissement à long terme. de l'AEIP a participé à l'audition sur le livre vert qui a eu lieu en octobre 2005. Étant donné que la gestion des actifs occupe une place importante dans l'industrie des fonds de pension, l'AEIP insiste sur l'aspect social et la stratégie d'investissement à long terme des fonds de pension et des entreprises d'assurance basée sur les négociations collectives plutôt que sur une approche favorisant un point de vue basé uniquement sur les investissements. Le maintien de la solidarité au sein de ces systèmes est un autre point important pour l'AEIP, car elle garantit des revenus élevés, une diversification des risques et des coûts administratifs moins élevés que ceux des produits purement financiers ne tenant aucunement compte de la solidarité.

Une rencontre a été organisée avec le rapporteur du Parlement européen, le Dr Wolf Klinz, afin d'expliquer les différences existant entre la gestion des actifs et les fonds de pension. Dans son rapport publié début 2006, les fonds de pension ne relèvent pas de la gestion d'actifs définie principalement comme un outil financier ou un produit financier.

SANTÉ

L'un des principaux sujets traité par la commission 3 de l'AEIP est l'échange d'informations et d'expériences relatives aux réformes de la santé dans les différents pays. Les premiers résultats des récentes réformes des soins de santé en Allemagne et en France ont été abordés.

L'agenda européen en matière de soins de santé, regroupant l'achat de soins de santé au niveau transfrontalier, la mobilité des professionnels, la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, l'établissement de centres d'excellence, la technologie en matière de santé et plus particulièrement les services de télésanté (« e-health ») et la sécurité du patient, a été discuté durant les réunions de ce groupe de travail.

De plus, l'AEIP a suivi les travaux de la Commission européenne portant sur la santé et sur la stratégie en matière de soins de santé du commissaire Markos Kyprianou, sujets qui seront davantage développés au cours des prochaines années.

Cette stratégie comporte les thèmes suivants :

- travailler sur les inégalités existant en matière de santé au sein de l'Union ;
- garantir une protection contre les menaces pour la santé;
- promouvoir la santé et prévenir la maladie ;
- mieux utiliser les ressources en permettant aux systèmes européens de la santé de travailler ensemble ;
- fournir une solide base d'informations et argumenter les décisions politiques ;
- faire prendre conscience aux citoyens des questions de santé.

L'AEIP a participé à plusieurs réunions portant sur la santé en 2005, entre autres à une conférence sur l'« Accès

of solidarity in those systems guaranteeing higher revenue, risk diversification and lower administrative costs than purely financial products without any solidarity aspects.

A meeting has been arranged with the rapporteur of the European Parliament, Dr. Wolf Klinz, in order to explain the differences between asset management and pension funds. In his report published early 2006, pension funds are considered to be outside the scope of asset management defined mainly as a financial tool or financial product.

HEALTH

In AEIP's commission 3, one of the main topics was the share of information and experience concerning the health reforms in the different countries. The first results of the recent health care reforms in Germany and France were discussed.

The European health care agenda, which includes cross-border health care purchasing, mobility of professionals and mutual recognition of professional qualifications, the establishment of centres of excellence, health technology and especially e-health and patients' safety, was addressed in the working groups.

Furthermore, AEIP followed up the works of the European Commission on health and the health care strategy of Commissioner Markos Kyprianou which will be further developed in the coming years.

This strategy comprises the following issues:

- Working on the inequalities in health that exist within the Union;
- ensuring protection against threats to health;
- promotion of health and prevention of illness;
- better use of resources by helping European health systems work together;
- providing a solid base of information and evidence for policy decisions;
- empowering citizens concerning health issues.

AEIP participated in several conferences on health in 2005, amongst others on "Access to health care in the internal market: impact for statutory and complementary systems" organised by the Luxemburg presidency and AIM and on "Cross Border Health Care: Which instruments for which solutions?" organised by Luxorsan.

For the second time, in 2005 AEIP has been invited to participate in the Open Health Policy Forum. During 2004, AEIP has applied to become a permanent member of the Health Policy Forum in 2005.

In April, the European Parliament adopted a report on the modernisation of social protection and quality health care. The European Parliament stressed the need for universal

Reinsurance and Solvency II

The Directive on Reinsurance has been adopted in the first reading of the European Parliament in June 2005. The Directive establishes supervision of re-insurers based on the home country principle. This allows re-insurers to operate all over Europe. The Council accepted the Parliament's resolution on the Directive in October and the Directive was published in the Official Journal in December 2005. Since the beginning of the works on the re-insurance Directive, AEIP has contributed and provided its expertise asking to take account of the specificities of insurance undertakings based on collective agreements.

From the very beginning of the project on "Solvency II", AEIP has approved the objectives envisaged by the European Commission which are to protect the insured and the beneficiaries. This is also the objective of its members.

AEIP is in favour of a reasonable balance between the quality of a future solvency system and its costs, in order not to exceed the costs for complementary social protection schemes through an excessive requirement in capital resources.

AEIP will also contribute to the reflections of the Commission concerning the application of solvency II rules to pension funds. In this respect, AEIP pleads for taking account of the specificities of pension funds and in particular their long term investment strategies.



aux soins de santé dans un marché unique: impact pour les systèmes légaux et complémentaires », organisée par la présidence luxembourgeoise et l'AIM, et à une autre conférence sur les « Soins de santé transfrontaliers : Quels outils pour quelles réalisations ? » organisée par Luxorsan.

Pour la seconde fois, l'AEIP a été convié en 2005 à participer à l'Open Health Policy Forum. En 2004, l'AEIP a posé sa candidature pour devenir membre de ce forum à titre permanent en 2005.

En avril, le Parlement européen a adopté un rapport sur la modernisation de la protection sociale et la qualité des soins de santé. Le Parlement européen a mis l'accent sur la nécessité d'un accès universel aux soins de santé, tout en évitant d'excessives périodes d'attente, et la nécessité de former les professionnels qualifiés ; l'AEIP partage ce point de vue.

L'AEIP a également suivi les évolutions de la carte d'assurance maladie lancée en 2004. Initialement, 19 États membres ont adhéré à ce projet. En 2005, la carte a été introduite en Lituanie et au Royaume-Uni et début 2006 aux Pays-Bas, en Pologne, en Slovaquie, à Malte, à Chypre et en Hongrie. Au mois de juin 2005, la carte était déjà utilisée par plus de 30 millions d'Européens.

Les travaux de l'AEIP sur l'assurance sociale obligatoire et complémentaire en Europe et l'aggravation des risques tels que la santé, les accidents du travail, l'incapacité et la dépendance ont également constitué un important sujet de réflexion. Au regard du vieillissement de la société, ces sujets prennent de plus en plus d'importance pour les membres de l'AEIP.

Coopération avec l'AIM

En 2005, l'AEIP a encore renforcé sa coopération avec l'AIM, l'Association internationale de la mutualité. Il a été convenu qu'une conférence serait organisée en 2007 en coopération avec cette association et que les deux organisations échangeraient des informations ainsi que leurs expériences.

DOMAINES D'INTÉRÊT COMMUN

Bien que les membres de l'AEIP soient actifs à des niveaux différents de la protection sociale, les sujets traités en commun créent autant de synergies entre les groupes de travail.

La solidarité

Le document de réflexion sur la solidarité est le fruit d'une réflexion menée par tous les membres de l'AEIP sur un des grands sujets de l'anée 2005. Ce document a été publié en juin 2005 à la suite de l'organisation d'une conférence spécifique à Bruxelles.

access to healthcare avoiding excessive waiting time and the need for training of qualified professionals, a view which AEIP shares.

AEIP also followed-up the developments of the health insurance card that has been introduced in 2004. Initially, 19 Member States took part in this project. In 2005 the card has been introduced by Lithuania, the United Kingdom and in the beginning of 2006 by the Netherlands, Poland, Slovakia, Malta, Cyprus and Hungary. As of June 2005, the card had been used by over 30 million Europeans.

Another important subject was the works of AEIP on statutory and complementary social Insurance in Europe and the increase of risks such as health, occupational injury, disability and long term care. Against the background of an ageing society, these subjects become more and more important for the AEIP members.

Cooperation with AIM

In 2005, AEIP further strengthened cooperation with AIM, the International Association of Mutual Benefit Societies. It has been decided that in 2007, a conference will be organised in cooperation with AIM and that both organisations share information and experience.

AREAS OF COMMON INTEREST

Although, the AEIP members are active in different areas of social protection, more and more common subjects create synergies between the working groups.

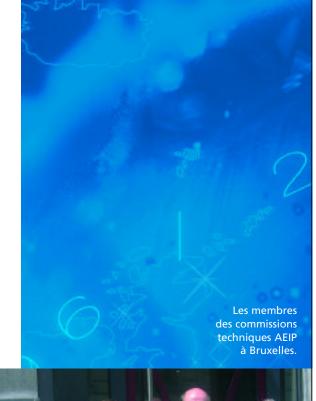
Solidarity

One of the major topics in 2005 was the paper on "Solidarity" prepared by all AEIP members. The document was published in June 2005 following a specific conference in Brussels.

Against the background of the creation of a Europeanwide common market, an ageing society, the enlargement of the European Union and the challenges provided by the Lisbon agenda, AEIP has decided as a consequence to reflect on "Solidarity".

Solidarity is one of the core values of the members of AEIP and constitutes a cornerstone of the European model. Especially in social protection schemes, solidarity plays an important role.

Solidarity has a philosophical and legal idea
According to AEIP, the basic philosophical idea of "Solidarity"







Au regard de la création d'un marché commun européen, d'une société vieillissante, de l'élargissement de l'Union européenne et des défis de l'agenda de Lisbonne, l'AEIP a en effet décidé de mener une réflexion sur la solidarité.

La solidarité est l'une des valeurs clés des membres de l'AEIP et une pierre angulaire du modèle européen, d'autant plus que pour les régimes de protection sociale, la solidarité joue un rôle important.

La solidarité a une valeur philosophique et juridique

D'après l'AEIP, l'idée philosophique de solidarité définit non seulement le devoir de contribuer au système, mais aussi le droit aux prestations, indépendamment de la situation personnelle de chaque individu. Ce concept va au-delà de la mutualisation des risques. L'AEIP pense que le concept philosophique de solidarité peut aussi être traduit en concept juridique.

En se basant sur les traités européens, sur la législation européenne et principalement sur les arrêts de la Cour européenne de justice, l'AEIP a analysé les différents éléments de solidarité qui sont mis en œuvre par ses organisations membres. À la suite de ses réflexions, l'AEIP se montre favorable à l'élaboration d'un cadre juridique pour la solidarité, définissant son contenu et ses limites, particulièrement par rapport à la viabilité des régimes de protection sociale, alors que ces derniers représentent l'un des piliers du modèle social européen. Cet aspect revêt également une grande importance dans le cadre des travaux de la Commission européenne actuellement en cours sur les services d'intérêt général.

La solidarité a une valeur économique

L'AEIP est convaincue que la solidarité a une véritable valeur économique : elle permet d'augmenter de manière significative les revenus de l'investissement ; elle permet de limiter les risques pour les individus et de réaliser les objectifs sociaux que le marché ne peut produire. Cela signifie que la solidarité n'est pas seulement une valeur politique, mais qu'elle est plutôt un concept lié à l'efficacité économique.

La nouvelle signification de la solidarité dans les régimes actuels de protection sociale

La vision traditionnelle des systèmes sociaux a beaucoup changé au cours de ces dix dernières années et les problèmes financiers des systèmes ont conduit au développement de solutions moins favorables à la solidarité. Toutefois, l'AEIP est convaincue qu'il est possible de combiner les nouvelles formes d'assurance sociale avec l'idée de la solidarité.

La solidarité peut s'exprimer de différentes manières. En outre, elle ne s'oppose pas à la concurrence et aux forces du marché; elle représente plutôt une approche complémentaire efficace, lorsque les marchés ne peuvent fournir des résultats optimaux.

constitutes not only a right to receive benefits but also a duty to contribute, irrespective of the personal situation of an individual. The concept goes, therefore, beyond mutualisation of risks. AEIP thinks that the philosophical concept of solidarity can also be translated into a legal concept

Based on the European Treaties, European law and mainly the rulings of the European Court of Justice, AEIP has analysed the different elements of solidarity implemented by its member organisations. As a consequence of its research, AEIP pleads for a legal framework of solidarity which will allow assessing its contents and limits, especially with regard to the viability of social protection schemes which are one of the pillars of the European social model. This is also highly important with regard to the ongoing works of The European Commission on social services of general interest.

Solidarity has an economic value

AEIP is convinced that solidarity has indeed an economic value: it can increase investment income significantly, mitigates risks for individuals and obtains social goals that a market cannot obtain. This means that solidarity is not connected to any political value system, but rather a concept linked to economic efficiency.

The new meaning of solidarity in the present social protection schemes

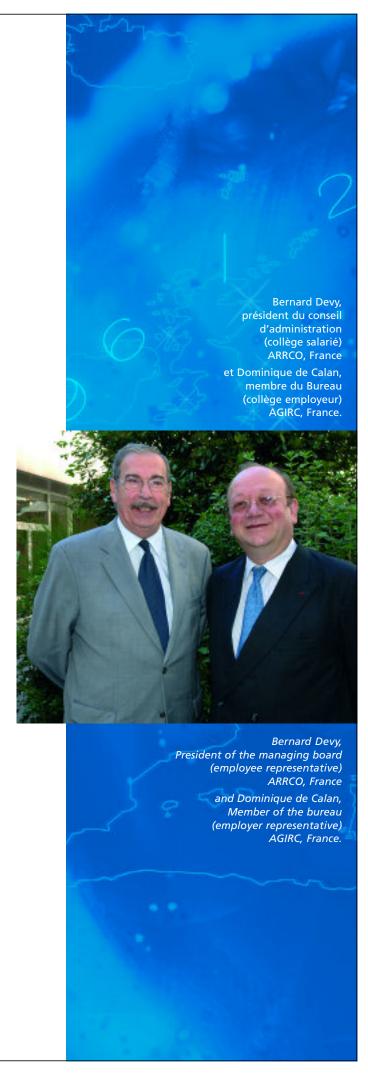
Traditional visions of social systems have changed much in the last ten years and their financial problems have pushed towards solutions in principle less favourable to solidarity. Nevertheless, AEIP is convinced that it is possible "to combine" new forms of social insurance with solidarity.

Solidarity can be expressed in different ways and is not in opposition to competition and market forces, but rather an efficient complementary approach where markets do not deliver an optimal result.

Personal responsibility, which in recent reforms of social protection schemes across Europe has gained importance, is not an antipode of solidarity. On the contrary, solidarity depends also on the responsibility of each individual belonging to a group.

The role of paritarian management in promoting solidarity

Solidarity has to be defended as one of the basic values of the European Union. According to AEIP, the role of the paritarian management facilitates the implementation of solidarity, since it meets the needs of both employers and employees. Social partners are able to reconcile social and economic objectives of the European Union. Thus, the implication of paritarian organisations as stakeholders in Community action plans is indispensable.





La responsabilité personnelle, qui a pris de l'importance dans les récentes réformes des régimes de protection sociale en Europe, n'est pas contraire à l'idée de solidarité. Au contraire, la solidarité dépend aussi de la responsabilité de chaque individu appartenant à un groupe.

Le rôle joué par la gestion paritaire dans la promotion de la solidarité

La solidarité doit être défendue comme l'une des valeurs essentielles de l'Union européenne. D'après l'AEIP, le rôle de la gestion paritaire facilite la mise en œuvre de la solidarité, puisqu'elle satisfait non seulement les besoins des employeurs, mais également ceux des salariés. Les partenaires sociaux sont en mesure de concilier les objectifs économiques et sociaux de l'Union européenne. Ainsi, l'implication des organisations paritaires en tant qu'acteurs au niveau des plans d'action de la Communauté est indispensable.

Plusieurs rencontres ont été organisées avec des responsables de la Commission européenne dans le but de défendre les régimes de protection sociale basés sur la solidarité. Le travail de l'AEIP a été reconnu dans ce domaine et contribue aux discussions en cours sur le modèle social européen. Ce premier document de réflexion réalisé sur la solidarité a démontré son importance pour les régimes membres de l'AEIP, mais aussi pour tous les régimes modernes de protection sociale.

Pour assurer le suivi de ses réflexions, l'AEIP souhaite développer davantage le principe et les pratiques de solidarité et travailler sur un cadre juridique pour la solidarité et sur les avantages économiques de celle-ci.

Pour finir, un autre interêt de ce document de réflexion est d'avoir inclus dans une annexe tous les membres de l'AEIP sur une sorte d'échelle de solidarité, d'un haut niveau de solidarité jusqu'à un niveau moindre. Cette échelle représente une combinaison matricielle des différents éléments et critères de solidarité tels qu'ils sont définis par la Cour européenne de justice dans la jurisprudence « Albany » et d'autres.

La gouvernance des régimes de protection sociale

L'AEIP a décidé de lancer un projet sur la gouvernance des régimes de protection sociale. Après une rencontre avec le directeur général de la direction générale de l'Emploi, des Affaires sociales et Egalité des Chances, l'AEIP a été encouragée à mener une étude dans ce domaine. En 2006, les membres de l'AEIP établiront une liste de sujets prioritaires qui seront abordés dans l'étude. Comme avec les travaux sur la solidarité, l'AEIP préparera une matrice présentant les différents éléments de gouvernance de ses membres.

L'AEIP considère la gouvernance comme un concept générique qui peut être mis en rapport avec tout type d'organisation. L'AEIP concentrera ses travaux en matière de gouvernance Several meetings with officials from the European Commission were organised in order to defend solidarity based social protection schemes. AEIP's work has been well recognised in this area and contributes to the ongoing discussions on the European Social Model. This was the first reflection document in the area of "solidarity" and it proved the importance of the value of solidarity for AEIP members' schemes and also for all modern social protection schemes.

As a follow-up of its reflections, AEIP wants to further promote the principle and practice of solidarity and to work on a legal framework for "solidarity" and on the economic advantages of solidarity.

Finally, another value added to this reflection document on solidarity is to show in the attachment a scale of solidarity of all AEIP members, ranging from a high level of solidarity

to a less important level of solidarity. This scale is a matrix combination of different solidarity elements and criteria as defined by the European Court of Justice according to the cases "Albany" and others.

Governance of Social Protection Schemes

AEIP has decided to start a project on governance of social protection schemes. Following a meeting with the General Director of Directorate-General Employment, Social Affairs and Equal Opportunities, AEIP has been encouraged to undertake a study in this area. In 2006, AEIP members will develop a priority list of subjects that will be addressed during the study. In line with the works on "solidarity", AEIP will prepare a matrix to show the different governance elements of the members of AEIP.

AEIP considers Governance is a generic concept that can relate to any type of organisation. AEIP will concentrate its works on governance of social protection schemes on internal governance. This comprises practices and rules applied by social protection schemes in dealing with the different stakeholders involved. External governance, which is amongst others about investment and financial policies issues, will not be dealt with. AEIP will also study the differences between governance of social protection schemes and governance of listed companies.

European Contract Law

Bruno Gabellieri, AEIP's general secretary has been nominated as an expert for the European Expert Network on company law. In 2005 this network met twice and the following issues were discussed: how can a common framework of reference be achieved? What is the signification of the "acquis"





des régimes de protection sociale sur la gouvernance interne. Cette dernière organise les pratiques et les règles appliquées par les régimes de protection sociale avec les différents acteurs concernés. La gouvernance externe, qui concerne notamment les questions d'investissements et de politique financière, ne sera pas abordée. L'AEIP étudiera aussi les différences entre gouvernance des régimes de protection sociale et gouvernance des entreprises cotées.

Droit européen des contrats

Le secrétaire général de l'AEIP a été nommé expert au sein du réseau européen d'experts portant sur le droit des sociétés. En 2005, ce réseau s'est réuni à deux reprises et a abordé les questions relatives à l'établissement d'un cadre de référence commun et la signification de l'acquis communautaire pour les consommateurs par rapport à la jurisprudence européenne.

Services d'intérêt général

Dans le cadre des discussions sur la directive sur les services, l'AEIP a suivi les travaux sur les services d'intérêt général et plus particulièrement ceux sur les services sociaux d'intérêt général. Dans sa position commune sur la directive sur les services, l'AEIP demande l'exclusion des services d'intérêt général de cette directive et demande un cadre légal spécifique pour ces services. En 2005, la Commission européenne avait annoncé la publication d'une communication qui a été reportée en avril 2006.

TASK FORCES

Task Force construction

La Task Force Construction est composée de membres de l'AEIP mais également d'adhérents des membres associés de l'AEIP, gestionnaires des régimes paritaires de protection sociale du secteur de la construction dans 8 États membres de l'Union européenne. En 2005, trois réunions de la Task Force construction ont eu lieu, dans le but d'aborder les questions suivantes :

- Gestion des actifs: grâce à un questionnaire, les membres comparent les stratégies d'investissement et échangent des informations dans le but d'identifier les bonnes pratiques. De plus, lors de la réunion d'octobre, la Task Force construction a discuté des règles de solvabilité appliquées dans les différents pays représentés.
- Pensions: comme le domaine de la construction pourrait devenir un secteur pilote pour la création d'un fonds de pension paneuropéen en raison de l'importante mobilité des travailleurs dans ce secteur, l'AEIP a informé la Task Force construction de ses travaux en cours sur les pensions et les régimes de retraite. La portabilité des pensions représente un sujet important qui sera traité en 2006 grâce au projet d'études en coopération avec les fédérations d'employeurs et de salariés du secteur de la construction, FIEC et FETBB.

communautaire" from the consumer's point of view regarding European case law?

Services of general interest

Against the background of the discussions around the services directive, AEIP followed up the works on services of general interest and more specifically social services of general interest. In its common position on the services directive, AEIP asks for the exclusion of services of general interest from the services directive and asks for a specific legal framework for such services. In 2005, a communication was announced by the European Commission whose publication has been postponed to April 2006.

TASK FORCES

Task Force Construction

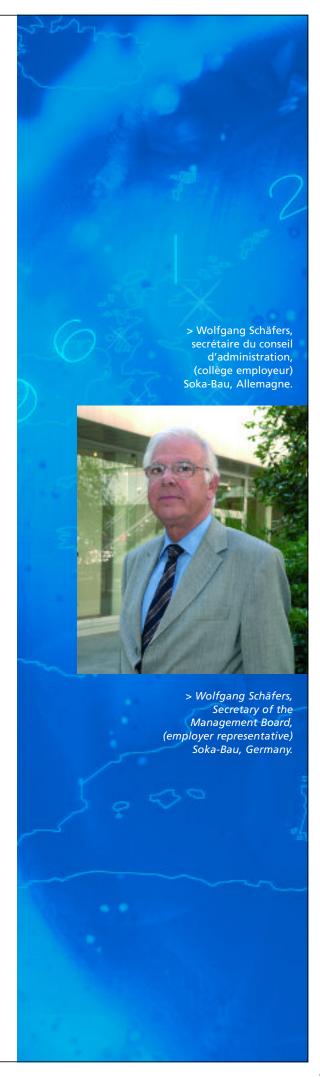
The Task Force Construction comprises full AEIP members but also adherents of AEIP associate members, managing paritarian social protection schemes of the construction sector in 8 European Union Member States. In 2005, the Task Force Construction met three times and discussed following issues:

- Asset Management: Through a questionnaire, the members compare investment strategies and share information in order to identify best practices. Furthermore, in its meeting of October, the Task Force Construction discussed the solvency rules applied in the different countries.
- Pensions: the Task Force Construction, construction being a potential pilot sector for a pan European pension fund due to the high mobility of construction workers, was informed on the ongoing works of AEIP on pensions and retirement schemes. An important subject that will be dealt with in 2006 is portability of pensions. AEIP will participate in a study together with the employers and employees' federations of the construction sector, FIEC and EFBWW.
- Prolonging working life: in 2005, the Task Force Construction decided to work on the general subject of prolonging working life and more specifically on the questions of rehabilitation, prevention and training, typical for this sector.

Task Force Paid Holiday Schemes

This newly created Task Force is chaired by SOKA-BAU. It emanated from the Task Force Construction and comprises members of AEIP that are active in the area of paid holiday schemes. The subjects that were decided upon are the following:

• Services Directive: Continuing the works of the Task Force Construction, the Task Force Paid Holiday Schemes discussed the consequences of the services directive for the construction sector.





 Allongement de la vie active : en 2005, la Task Force Construction a décidé de travailler sur ce sujet de façon générale et plus particulièrement sur les questions de réhabilitation, de prévention et de formation propres à ce secteur.

Task Force régimes de congés payés

Cette Task Force, nouvellement créée, est présidée par SOKA-BAU. Sa création émane de la Task Force Construction; elle est composée de membres de l'AEIP, actifs dans le domaine des régimes de congés payés. Les sujets traités sont les suivants :

- Directive sur les services : pour faire suite aux travaux de la Task Force Construction, la Task Force régimes de congés payés a discuté des conséquences de la directive sur les services pour le secteur de la construction.
- Travail irrégulier: la Task Force s'est particulièrement penchée sur la manière dont les membres traitent le travail au noir et au « gris » et entreprendra une étude afin de déterminer l'impact que cela pourrait avoir sur les régimes de protection sociale. En Italie, par exemple, il existe une législation basée sur un code de conduite dans ce secteur. Le travail au noir coûte énormément. En 2006, la Task Force régimes de congés payés préparera un code de conduite commun pour ses membres dans le secteur de la construction.
- Mobilité des travailleurs: la Task Force établira un échange d'informations dans le but de déterminer les conditions favorisant la mobilité ainsi que les coûts qu'elle représente. Ensuite, l'AEIP entreprendra une étude sur ces coûts afin de comparer l'impact de la mobilité sur les différents régimes de protection sociale dans le secteur de la construction.

Task Force protection sociale territoriale

Pour faire suite aux conférences de l'AEIP sur les régimes territoriaux de protection sociale organisées en 2004 à Bolzano et en 2005 à Barcelone, l'AEIP a décidé d'instaurer une Task Force dans ce domaine. L'objectif consiste à créer un réseau européen et à partager des expériences de niveau régional en se basant sur l'expérience exemplaire de la région du Trentin-Haut-Adige Sud-Tyrol et de PENSPLAN. Ce groupe de travail s'est réuni une fois en 2005 et le travail de ce groupe sera davantage développé en 2006.

- Irregular Work: The Task Force is especially interested in finding out how the members are dealing with black and grey work and will undertake a study on what impact this could have on welfare funds. In Italy for example, there is a law based on a code of conduct in the sector. The cost of black labour is very high. In 2006, the Task Force Paid Holiday Schemes will prepare a common code of behaviour for its members in the construction sector.
- Mobility of workers: The Task Force construction will initiate a share of information in order to find out conditions which favour mobility and the costs that this represents. In a second step, AEIP will undertake a study on such costs in order to compare the impact of mobility on the different welfare schemes in the construction sector.

Task Force Territorial Social Protection

As a result of the AEIP's conference on territorial social protection schemes in 2004 in Bolzano and in 2005 in Barcelona, AEIP has decided to establish a Task Force in this area. The objective is to create a European network and share experiences on a regional level based on the experience of the region of Trentinol South Tyrol and PensPlan. The working group met once in 2005 and will be further developed in 2006.





En 2005, l'AEIP a organisé six conférences sur des sujets d'intérêt général pour ses membres et pour l'Union européenne. L'objectif poursuivi lors de ses conférences consiste à promouvoir la gestion paritaire des régimes de protection sociale et à traiter des thèmes d'actualité au niveau européen. Lors de ces conférences, des experts de haut niveau des membres de l'AEIP, des institutions européennes, des partenaires sociaux ainsi que d'autres acteurs européens ont partagé leurs expériences et fourni des informations utiles.

In 2005, AEIP organised six conferences on subjects of general interest for its members and the European Union. The objective of the conferences is to promote paritarian management of social protection schemes and to with deal subjects of topical interest at European level. During these conferences high level experts from AEIP members, the European Institutions, the social partners and other European stakeholders share experiences and provide relevant information.

ALLONGEMENT DE LA VIE ACTIVE



ne première conférence sur ce thème intitulée « Comment promouvoir un allongement de la vie active? » fut organisée en Laponie. Les participants ont examiné les possibilités des partenaires sociaux lorsqu'ils s'occupent de développer

les pensions. En se basant sur les expériences finlandaise et française, le fonctionnement des mécanismes de négociation a été étudié et des exemples pratiques ont été exposés. Les experts ont ensuite abordé le thème de l'augmentation de l'espérance de vie et des problèmes y afférents au niveau du financement des pensions et des solutions qui permettraient de contrôler ce problème. Un autre sujet discuté fut la flexibilité de l'âge de la retraite et les incitations financières qui pourraient être mises en avant pour permettre à chacun de poursuivre sa carrière plus longtemps. Concernant les perspectives générales offertes aux retraités et aux travailleurs, les participants ont traité les questions suivantes : serait-il possible de passer de la retraite à la reprise d'une vie active et pourquoi est-ce normal dans certains pays que les personnes de plus de 65 ans soient encore actives, alors que ce n'est pas le cas dans d'autres pays ? Les facteurs significatifs au niveau mondial et plus particulièrement en Europe ont été examinés et la discussion a porté sur les moyens que l'Europe pourrait mettre en œuvre pour garder en activité les personnes qui ont atteint l'âge de la retraite. Enfin, les questions suivantes relatives

à l'adaptation des conditions de travail et à la réhabilitation professionnelle ont été abordées : comment améliorer les conditions de travail de ceux qui prolongent leur vie active ? Comment peut-on rendre le cadre professionnel plus attrayant ? Quelles formes de réinsertion professionnelle utilise-t-on actuellement ? Quels apports financiers seraient

PROLONGING WORKING LIFE



he first conference entitled "How to promote longer working life" was organised in Lapland. The participants looked at social partners' opportunities as developers of pensions. Based on the Finnish and French experiences,

the functioning of bargaining mechanisms were studied and pratical examples given. The experts discussed further the topic of increasing life expectancy and the related problems for the financing of pensions and how this challenge could be controlled. Another issue was the flexibility of retirement age and financial incentives that could be provided for people continuing their careers. Within the subject on the global perspective of retired people and the labour force, the participants dealt with the questions of whether it would be possible to return from retirement back to working life and why in some countries, it is usual for the over 65's to be in employment whereas in other it isn't. The relevant global factors and those concerning Europe in particular were viewed and it was discussed as to how Europe could increase significantly the inputs of people who have reached the retirement age. Concerning the adaptation of working conditions and vocational rehabilitation questions such as how to improve the working conditions of those continuing to work, incentives for vocational rehabilitation, different forms of vocational reinsertion, financial inputs for vocational re-adaptation and rehabilitation and the determination of the right target group were addressed.

HEALTH

In April, AEIP organised a conference in Brussels on "Statutory



nécessaires pour la réhabilitation professionnelle ? Comment trouver le bon groupe cible pour la réadaptation et la réhabilitation professionnelles ?

SANTÉ

En avril, l'AEIP a organisé une conférence à Bruxelles intitulée « Les assurances sociales obligatoires et complémentaires en Europe – Traiter, à l'échelle européenne, l'aggravation des risques tels que la santé, les accidents du travail, l'incapacité et la dépendance ». Au regard d'une société vieillissante, les risques liés à la santé, aux accidents du travail, à l'incapacité et à la dépendance prennent de plus en plus d'importance. Cette conférence avait pour objectif d'examiner comment les assurances de protection sociale traitent ces risques et quels exemples de bonne pratique pourraient s'avérer utiles. Au cours des débats, les intervenants et le public ont échangé sur les coopérations européennes possibles. De plus, les problèmes soulevés par les accidents de travail, l'incapacité et la réhabilitation ainsi que les solutions déjà mises en œuvre ont été présentés. Des représentants des institutions européennes ont également présenté les évolutions dans ce domaine. Le dernier thème traité portait sur la mobilité des patients grâce à des solutions télématiques. Des spécialistes ont fait part des dernières expériences technologiques et des projets en cours. Pour terminer, les partenaires sociaux sont intervenus pour analyser leur rôle dans ce domaine.

SOLIDARITÉ

Au mois de juin, l'AEIP a organisé une conférence à Bruxelles sur le thème de la solidarité, afin de présenter son document de réflexion portant sur le même sujet.

La conférence a traité du concept de la solidarité et de sa possible transposition en un concept juridique. Vitor Melicias, président de l'União das Misericórdias Portuguesas (Portugal) a éclairé cette idée en introduction à la conférence.

Des représentants de la direction générale de l'Emploi, des Affaires Sociales et Egalité des Chances, de la direction générale de la Concurrence et de la Cour européenne de justice ont examiné la question de la solidarité intergénérationnelle au sein d'une société vieillissante et traité la question de l'équilibre entre les objectifs liés à la solidarité et à la concurrence, et la notion de services d'intérêt économique général et celle du rôle de la Cour européenne de justice, pour sauvegarder la protection sociale basée sur la solidarité en Europe, à travers ses arrêts et la définition qu'elle donne de la solidarité.

La conférence a suscité un débat animé sur le sujet. Bernard Devy, président actuel de l'AEIP, a conclu la conférence en déclarant que la solidarité est incontestablement l'objet and complementary social Insurance in Europe – Dealing with the increase of relevant risks such as Health, Occupational Injury, Disability and Long term care on a European scale". Against the background of an ageing society, the risks of health, occupational injury, disability and long term care become more and more important. The objective of the conference was to verify how social protection insurance is dealing with this risk and what good practice examples could be. In the debate, the speakers and the audience discussed about possible European cooperation. Furthermore, problems concerning occupational injury, disability and rehabilitation as well as solutions already put into practice were discussed. Representatives of the European Institutions presented the new developments in this area. The last subject was about favouring patient mobility through telematic solutions where specialists showed examples of modern technologies and existing projects. In the end, the social partners analysed their role.

SOLIDARITY

Presenting its reflection document on "solidarity", AEIP organised a conference in Brussels in June on this topic. In line with the document, the conference dealt with the concept of solidarity and its possible transposition into a legal concept. Vitor Melicias, President of the União das Misericórdias Portuguesas (Portugal), reflected on this possibility in his introductory speech.

Representatives of Directorate-General Employment, Social Affairs and Equal Opportunities, Directorate-General Competition and the European Court of Justice examined the intergenerational solidarity in an ageing society, dealt the question of how to find a

balance between objectives related to solidarity and to competition with the notion of Services of General Economic Interest and looked at whether the European Court of Justice could save the solidarity-based social protection in Europe with its rulings and its definition of solidarity.

The conference initiated a vivid debate around the subject. Bernard Devy, current Chairman of AEIP concluded the conference in stating that solidarity is undeniably linked to high expectations as a counterbalance to the mere economic challenges for the construction of the European Union.

SOCIAL DIALOGUE

The promotion of Paritarian management being one of its core tasks, AEIP decided to organise a conference on the "Experiences and Future of the Social Dialogue" in cooperation with the Institute of International Social Cooperation (ICOSI)





d'une forte attente, comme un contrepoids aux seules exigences économiques de la construction européenne.

DIALOGUE SOCIAL

La promotion de la gestion paritaire étant l'une des missions clés de l'AEIP, elle a décidé d'organiser à Sofia (Bulgarie) en septembre 2005 une conférence portant sur les « Expériences et le devenir du dialogue social » en coopération avec l'Institut de coopération sociale internationale (ICOSI) et les partenaires sociaux bulgares (PODKREPA, CITUB & ABI) et avec la participation de l'Union des coopératives de production bulgares.

La conférence s'est penchée sur les expériences et les pratiques du dialogue social en France, en Allemagne, en Finlande et a fourni des exemples de dialogue social sectoriel aux Pays-Bas et en Allemagne.

Cette conférence a été une expérience concluante qui a permis aux Bulgares de mieux comprendre la situation en Europe. Des échanges scientifiques ont eu lieu entre les différents systèmes des pays représentés. La conférence a démontré que les problèmes liés au dialogue social, tels qu'un taux élevé de chômage, une situation économique difficile et le vieillissement démographique sont similaires à travers toute l'Europe. Un dialogue productif a été provoqué autour de ces problèmes.

L'AEIP continuera d'approfondir ce thème aussi bien au niveau national qu'européen et aura probablement l'occasion d'organiser une autre conférence sur ce sujet prochainement.

PROTECTION SOCIALE TERRITORIALE

Pour faire suite à la conférence de l'AEIP qui a eu lieu en 2004 à Bolzano, l'AEIP a organisé à Barcelone en octobre 2005 une conférence sur les « Plans de retraite complémentaire et les investissements régionaux » en collaboration avec la Mutuelle générale de Catalogne (MGC).

Cette conférence avait pour objectif d'examiner un régime de protection sociale organisé sur une base territoriale et d'en étudier sa transposition éventuelle en Catalogne.

Des représentants de la région Trentin-Haut-Adige Sud-Tyrol (Italie) et de PensPlan, le régime de pension territorial de cette région, ont présenté leur expérience aux représentants des régions espagnoles ainsi qu'à des représentants d'autres régions d'Europe présents lors de la conférence. Le projet PENSPLAN, basé sur la solidarité et conciliant par conséquent les besoins sociaux, la viabilité économique et l'efficacité, est un élément moteur du développement e la cohésion sociale dans la région autonome

and Bulgarian social partners (PODKREPA, CITUB & ABI) and with the participation of the "Central Union of Workers' Productive Cooperatives" in Sofia (Bulgaria) in September 2005.

The conference looked at the practical experiences of the social dialogue in France, Germany, Finland and gave examples of sectoral social dialogue in the Netherlands and Germany.

This conference was a satisfying experience and helped the Bulgarian participants to better understand the situation in Europe. There was a scientific exchange on the systems of the countries represented. The conference showed that the problems of social dialogue, such as high unemployment, a difficult economic situation and demographic ageing, are comparable throughout Europe. A fruitful dialogue has been created around these challenges.

AEIP will further discuss this topic at national and European level and will probably organise another conference in the near future.

TERRITORIAL SOCIAL PROTECTION

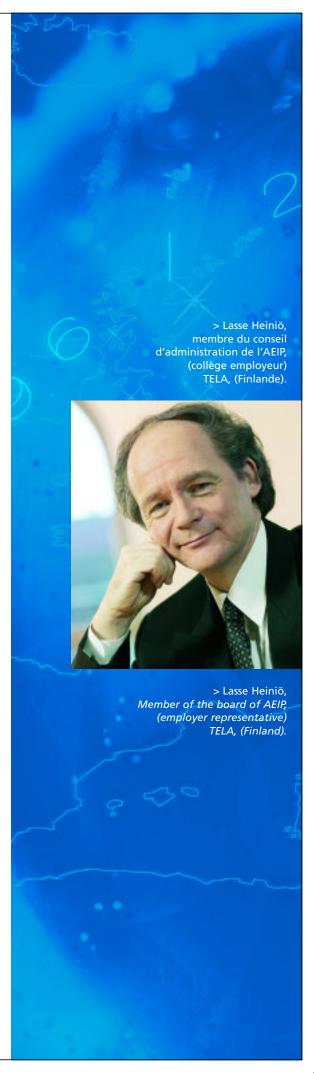
As a follow-up of the conference that AEIP organised in 2004 in Bolzano, AEIP organised a conference on "Complementary Pension Plans and Regional Investment" in Barcelona in October 2005 with the Mutua General de Catalunya (MGC).

The objective of this conference was to look at a social protection scheme organised on a territorial basis and to envisage its possible implementation in Catalonia.

Representatives of the region of Trentino/South Tyrol (Italy) and of "PensPlan", a territorial retirement scheme from the Region of Trentino/South Tyrol presented their experiences to representatives of Spanish regions and other representatives from European regions present at the conference. The PensPlan project being based on solidarity and thus reconciling social needs, economic sustainability and efficiency, is a strong driving force for the development of social cohesion in the autonomous region of Bolzano, which could serve as an example for other regions in Europe.

Academics, experts and politicians of Trentino/South Tyrol, Catalunya, Flanders and the Basque Country participated to the debate. The specific aspects of these regions were considered and the participants looked at possibilities for introducing such an experience in their respective region which could for example have a positive impact on the financing of infrastructure.

The subject will be further followed-up in 2006 in the AEIP working group on territorial social protection schemes.





de Bolzano, qui pourrait ainsi servir d'exemple aux autres régions d'Europe.

Le débat a été animé par des universitaires, des experts et des hommes politiques du Trentin-Haut-Adige Sud-Tyrol, de la Catalogne, de la Flandre et du Pays basque. Tenant compte des aspects spécifiques de leurs régions respectives, les participants ont envisagé la possibilité d'y introduire une telle expérience, qui pourrait avoir par exemple un effet positif sur le financement des infrastructures.

Le sujet sera approfondi en 2006 dans le groupe de travail de l'AEIP sur les régimes territoriaux de protection sociale.

ALLONGEMENT DE LA VIE ACTIVE

A l'initiative de Dominique de Calan, membre du conseil d'administration de l'AEIP et représentant des employeurs, et pour faire suite au séminaire organisé en janvier sur le thème de l'allongement de la vie active, une conférence sur le thème du « Cumul emploi-retraite, idée d'avenir ? » a eu lieu en novembre à Roscoff (France).

Cette conférence avait pour but d'analyser la situation actuelle en matière de cumul emploi-retraite au niveau européen, d'étudier cette idée dans l'avenir et sa faisabilité en France. Les intervenants ont examiné en profondeur l'influence de la solidarité et de la démographie sur les retraites. Les réformes introduites avec succès dans d'autres pays européens ont été analysées en se basant sur des exemples concrets, notamment ceux de la Finlande et de l'Italie.

Le débat tenu lors de cette conférence s'est avéré utile, car il a permis d'aborder différents aspects indispensables à la poursuite de réflexion au niveau européen et au niveau français. L'AEIP a ainsi démontré sa capacité à mettre ce genre d'études en œuvre. Ce problème pourrait être résolu grâce à des régimes paritaires de protection sociale, en mettant davantage l'accent sur la solidarité intergénérationnelle.

PROLONGING WORKING LIFF

The seminar organised by AEIP in January on prolonging working life has been further discussed in the conference initiated by Dominique de Calan, member of the AEIP Management Board and representative of the employers in November in Roscoff (France) on "Accumulation of earned income and retirement – an idea for the future?".

The objective of this conference was to analyse the present situation concerning the accumulation of earned income and pensions at European level, to project this idea into the future and to envisage its feasibility in France. The speakers had a close look to the influence of solidarity and demography on retirement provision. Trends of successful reforms at European level were examined through concrete examples, particularly in Finland and in Italy.

The conference debate was useful in the sense that different indispensable aspects to promote the reflections at both the European and French levels have been addressed.

AEIP showed its capacity to initiate these kind of reflections. Paritarian social protection schemes could face this problem through further developing intergenerational solidarity.







'année 2005 a été déterminante pour le renforcement de la reconnaissance de l'AEIP comme important interlocuteur et défenseur du « modèle social européen ». Ses travaux sur la solidarité et sur la signification de

la législation nationale sociale et du travail dans la directive IORP ont été apprécié et ont stimulé les discussions non seulement avec les responsables de l'Union européenne, mais également avec les partenaires sociaux et d'autres acteurs du marché.

En 2006, l'AEIP poursuivra ses travaux sur les projets en cours et continuera à promouvoir le paritarisme à travers études et conférences, tout en étant de plus en plus active au niveau européen. L'AEIP renforcera également la coopération avec d'autres organisations, dans le but d'augmenter l'impact de ses travaux avec des synergies dans tous les domaines où les membres de l'AEIP sont actifs.

Avec dix ans d'activités à Bruxelles, l'AEIP peut légitimement fêter le succès de son entreprise de représentation des institutions paritaires de protection sociale en Europe.

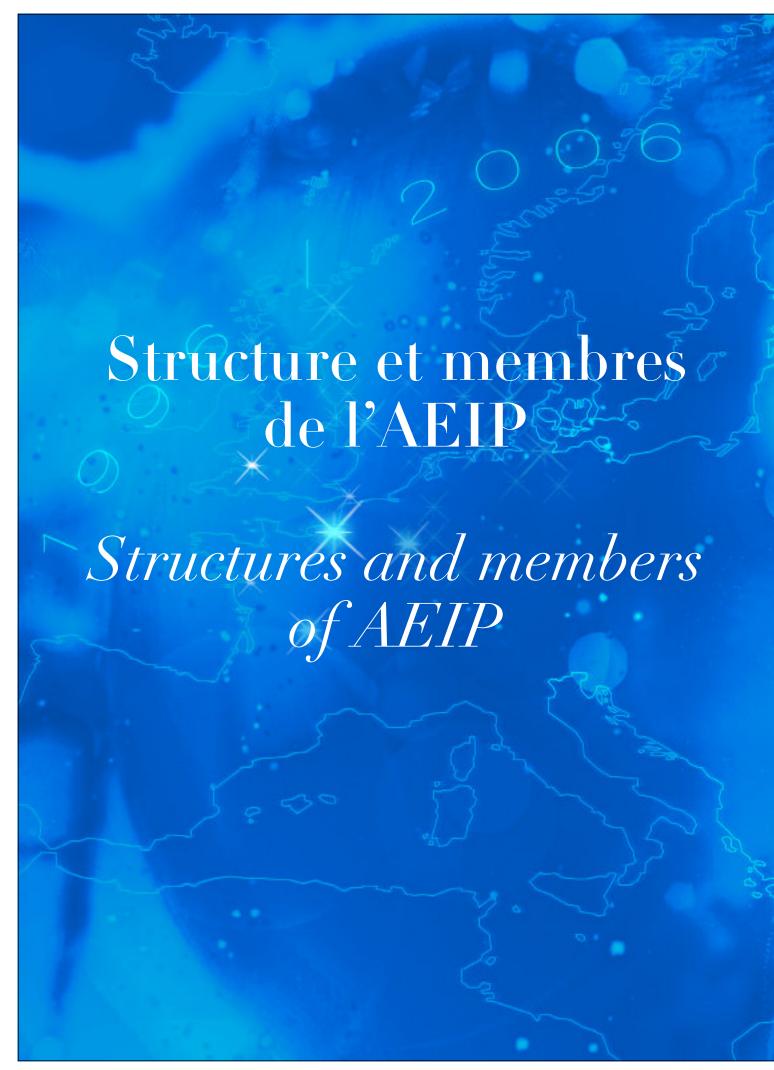


005 has been a crucial year for reinforcing the recognition of AEIP as an important interlocutor and defender of so-called "European Social Model". Its works on "solidarity" and the meaning of national social and labour law in the

IORP Directive have been well received and stimulated discussions with European Union's officials, social partners and other stakeholders.

In 2006 AEIP will further work on the ongoing projects and promote the paritarian idea through its studies, conferences and ever increasing presence at European level. AEIP will also strengthen cooperation with other organisations in order to join forces through synergies in all the areas where AEIP members are active.

After 10 years of activity in Brussels, AEIP is proud of its achievements for the promotion of the paritarian idea and for the defence of the interest of its member organisations.

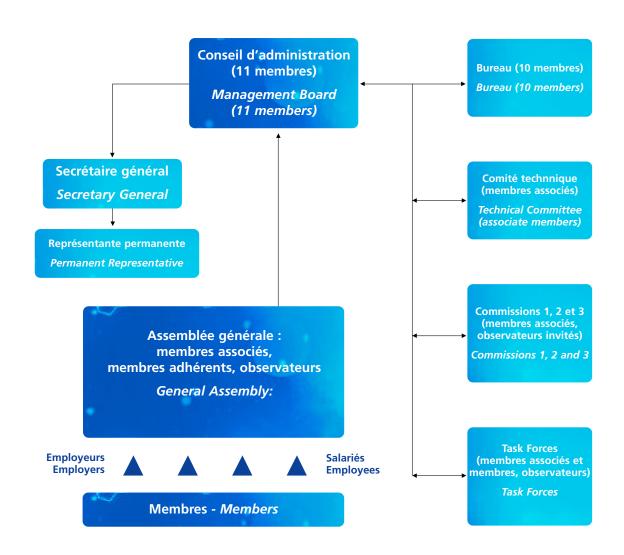


Sur le modèle de l'organisation paritaire de ses membres, l'AEIP est elle aussi organisée sur une base paritaire.

On the model of the paritarian organisation of its members, AEIP itself organised on a paritarian basis.

Structure actuelle de l'AEIP

AEIP's current structure



Le travail technique de l'AEIP

Sous le contrôle du président du conseil d'administration de l'AEIP et du Président du Comité Technique, Bruno Gabellieri, Secrétaire Général, coordonne l'activité des commissions techniques de l'AEIP et de la représentation permanente à Bruxelles.

Les commissions techniques de l'AEIP sont animées par un directeur délégué par l'un des membres associés ou le secrétaire général :

Pierre Chaperon (Agirc-Arrco)
Commission des régimes
coordonnés de retraite

Laura Crescentini (Assoprevidenza)
Commission des fonds de pension

Jean-Louis Faure (CTIP) Commission de l'assurance maladie et de la prévoyance

Bruno Gabellieri (AEIP)
Task Force construction

Peter Kippenberg (SOKA-BAU) Task Force congés payés

Laura Crescentini (Assoprevidenza) Task Force régimes territoriaux.

Sibylle Reichert,

représentante permanente à Bruxelles, est chargée de la liaison entre le travail des commissions et les instances européennes : Commission, Parlement, Comité Economique et Social et Conseil des ministres. L'assemblée générale est paritaire avec deux représentants par membre associé, mais une seule voix délibérative et deux représentants par observateur sans capacité délibérative.

Les correspondants sont seulement invités à la partie non statutaire de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est paritaire avec deux représentants par membre associé.

Le bureau est paritaire avec un seul représentant par membre associé et il y a donc recherche obligatoire d'un consensus sur la répartition des mandats employeurs et salariés entre tous les membres.

Le comité technique est composé des directions générales de chaque institution membre et il est chargé spécialement de la préparation du budget de l'AEIP et du suivi au quotidien des commissions techniques.

Les commissions techniques et task forces sont réunies tous les deux mois afin de prendre position sur toutes les initiatives européennes relevant du champ d'activité de l'AEIP.

Elles adoptent les projets de positions communes ou d'avis de l'AEIP. Elles procèdent aux consultations et auditions techniques nécessaires. Elles préparent les colloques et conférences de l'AEIP.

Sibylle Reichert, représentante permanente à Bruxelles, est chargée de leur secrétariat.

Le secrétaire général, Bruno Gabellieri, est chargé de la conduite générale de l'AEIP et son assistante, Corinne Lamarcq, assure le secrétariat des instances.

The General Meeting is paritarian, with two representatives per associate member, but with a single voting right, and two representatives as observers without any voting rights.

The correspondents are invited only to the non-statutory parts of the General Meeting.

The Management Board is paritarian with two representatives per associate member.

The Bureau is paritarian with a single representative per associate member, and therefore the necessity of looking for a general consensus on the showing of mandates of employers and employees among all the members.

The Technical Committee is composed of the general management of each member institution and it is tasked in particular with the preparation of AEIP's budget and with day-to-day monitoring of the technical commission.

The technical commission and task forces meet every two months in order to take a position on all the European initiatives that fall under the field of activity of AEIP.

They adopt AEIP draft common positions or opinions. They carry out the necessary consultations and technical hearings. They prepare AEIP's colloquia and conferences.

Sibylle Reichert, permanent representative to Brussels, is in charge of the secretariat.

The Secretary General, Bruno Gabellieri, is in charge of the general operations of AEIP, and his assistant, Corinne Lamarcq, provides the secretariat for the members.

The technical work of AEIP

Under the control of the President of the Management Board of AEIP and of the President of the Technical Committee, Bruno Gabellieri, Secretary General, coordinates the work of the technical commission of AEIP and of the permanent representation in Brussels.

The Technical Commission of AEIP are moderated by a director appointed by one of the associate members or the Secretary General:

Pierre Chaperon (Agirc-Arrco)
Commission on Coordinated Retirement
Schemes

Laura Crescentini (Assoprevidenza) Commission on Pension Funds

> Jean-Louis Faure (CTIP) Commission on Health and Provident Insurance

Bruno Gabellieri (AEIP) Task Force Construction

Peter Kippenberg (SOKA-BAU)
Task Force Paid Leave

Laura Crescentini (Assoprevidenza)
Task Force Territorial Schemes.

Sibylle Reichert, permanent representative in Brussels, is in charge of liaison between the work of the commission and the European institutions: Commission, Parliament, European Social and Economic Committee and Council of Ministers.

MEMBRES ASSOCIÉS ASSOCIATE MEMBERS

Belgique/Belgium

INTEGRALE

Place Saint-Jacques, 11/101 B – 4000 Liège 1996

Tél.: 0032.4.232.44.20 Fax: 0032.4.232.44.51 www.integrale.be

Membre fondateur : 1996 Founder Member: 1996

Allemagne/Germany

BKK-BV

Kronprinzenstrasse 6 D – 45128 Essen

Tél.: 0049.201.179.11.00 Fax: 0049.201.179.10.01

www.bkk.de

Membre fondateur : 1996 Founder Member: 1996

France/France

CTIP

10, rue Cambacérès F – 75008 Paris

Tél.: 0033.1.42.66.99.22 Fax: 0033.1.42.66.64.90

www.ctip.asso.fr

Membre fondateur : 1996 Founder Member: 1996

Italie/Italy

ASSOPREVIDENZA Corso Matteoti, 23 I – 00121 Torino

Tél.: 0039.011.53.01.04 Fax: 0039.011.55.56.30 www.assoprevidenza.it Membre fondateur: 1996 Founder Member: 1996

France/France

AGIRC

16-18, rue Jules César F – 75592 Paris Cedex 12 Tél.: 0033.1.71.72.12.02

Fax: 0033.1.44.17.51.01

www.agirc.fr

Membre depuis : 1998 Member as of: 1998

France/France

ARRCO

16-18, rue Jules-César F – 75592 Paris Cedex 12 Tél.: 0033.1.71.72.12.02 Fax: 0033.1.71.72.16.15

www.arrco.fr

Membre depuis : 1998 Member as of: 1998

Finlande/Finland

TELA

Lastenkodinkuja 1 FIN – 00180 Helsinki Tél.: 00358.9.695.560 Fax: 00358.9.6955.6200

www.tela.fi

Membre depuis : 2002 Member as of: 2002

Pays-Bas/The Netherlands

VΒ

Zeestraat 65d

NL – 2518 AA Den Haag Tél.: 00.31.70.362.80.08 Fax: 00.31.70.362.80.09

www.vb.nl

Membre depuis : 2003 Member as of: 2003

Allemagne/Germany

SOKA-BAU Wettinerstrasse 7

D – 65189 Wiesbaden

Tél.: 00.49.611.707.14.06 Fax: 00.49.611.707.13.00 www.soka-bau.de

Membre depuis : 2004 Member as of: 2004

Suisse/Switzerland

LODH

Rue de la Corraterie ,11 Case postale 5215 CH – 1211 Genève 11 Tél.: 0041.21.321.18.46 Fax: 0041.21.320.44.48 www.lodh.com

Membre depuis : 2005 Member as of: 2005

Luxembourg/Luxemburg

DEXIA

Pension Fund 69, route d'Esch L – 2953 Luxembourg

Tél.: 00352.4590.4590 Fax: 00352.4590.4987 www.dexia-bil.lu Membre depuis: 2005 Member as of: 2005





OBSERVATEURS OBSERVERS

Irlande/Ireland

CFOPS

Canal House – Canal Road

I – Dublin 6

Tél.: 00.353.1.497.76.63 Fax: 00.353.1.497.666.11

www.cfops.ie Membre depuis : 200

Membre depuis : 2001 Member as of: 2001

Royaume-Uni/United Kingdom

B&CE

Manor Royal – Crawley West Sussex RH10 9QP Tél.: 0044 1293.586502 Fax: 0044 1293.526933 www.bandce.co.uk Membre depuis: 2003 Member as of: 2003

Autriche/Austria

BUAK

Kliebergasse 1a A – 1050 Wien

Tél.: 0043 5 79 5 79 5000 Fax: 0043 5 79 5 79 95 0 99

www.buak.at
Membre depuis: 2004

Membre depuis : 2004 Member as of: 2004

Italie/Italy

CNCE

Via San Luca, 6 I – 20122 Milano

Tél.: 0039 2/58496.1 Fax: 0039 2/58316406

www.cnce.it

Membre depuis : 2005 Member as of: 2005

Suisse/Switzerland

CIA

Bd de Saint-Georges, 38 Case postale 176 CH – 1211 Genève 8

Tél.: 0041.22.809.16.16 Fax: 0041.22.809.16.87

www.cia.ch

Membre depuis : 2005 Member as of: 2005

CORRESPONDANTS CORRESPONDENTS

Grèce/Greece

Hellenic Bank Association 1 Massalias Street GR – 106 80 Athens Tél.: 00301.33.86.519 Fax: 00301.36.15.324 www.hba.gr

vvvv.iiba.gi

Espagne/SpainCNEPS

C/ Santa Engracia n°6 – 2° Izquierda – E - 28010 Madrid Tél.: 0034.91.319.56.90 Fax: 0034.91.319.61.28 www.cneps.es

Royaume-Uni/United Kingdom

UPS Ltd

Trinity Gardens 50 GB – London SW9 8DR Tél.: 0044.20.7737.06.82 Fax: 0044.20.7737.06.56 www.unionpension.co.uk

Bulgarie/Bulgaria

Central Union of Workers' Productive Cooperatives 41 Dondukov Bul BG – 1000 Sofia

Tél.: 00359.2.980.59.45 Fax: 00359.2.870.320

Hongrie/Hungary

Orszagos Nuygdijbiztositasi Föigazgatosag (Administration centrale de l'assurance Pension nationale) Visegradi u. 49 H – 1132 Budapest Tél.: 00361.270.81.32 Fax: 00361.270.81.91

Pologne/Poland

www.onyf.hu

Dolnoslaska Regionalka Kasa Chorych (Caisse régionale d'assurance maladie de Basse-Silésie) UI. Joannitow 6 PL – 50-525 Wroclaw

Tél.: 0048.71.37.47.300 Fax: 0048.71.37.47.301 www.kasa-chorych.wroc.pl

